



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 26/03/2021  
Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-18

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS  
Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Appel à projets « Socle Numérique »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de fourniture de matériels informatiques pour l'école élémentaire Josette FOURCADE comprenant l'acquisition d'un copieur couleur, d'un ordinateur portable, de 5 visualiseurs et de 25 tablettes pour un montant total de 15 731,28 € TTC pour la partie équipement et 891 € TTC pour la partie ressources pour l'abonnement à un espace numérique de travail. Il propose de candidater à l'appel à projets socle numérique qui propose 70% de subvention pour la partie équipement et 50 % pour la partie ressources

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De candidater à l'appel à projets « Socle Numérique »
2. De solliciter une subvention de 11 456,89 € auprès des services de l'Etat Education Nationale (11011,89 € + 445,00 €)
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 31 mars 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210331-2021-18-AR  
Date de télétransmission : 08/04/2021  
Date de réception préfecture : 08/04/2021



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 26/03/2021  
Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-19

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS  
Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Programme de modernisation de la voirie 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du programme de travaux de voirie pour l'année 2021. Des entreprises ont été consultées et la proposition la moins disante est celle de DASTUGUE TP pour un montant de 10 375,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de DASTUGUE TP pour un montant de 10 375,00 € HT.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 31 mars 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 26/03/2021  
Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-20

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Eclairage public – Mise en peinture de 4 candélabres

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du changement de la nécessité de changer les 4 candélabres du pont de l'Arros sur la RD 817. Les 4 lanternes seront changées et les mats repeints. Le montant de la dépense est évalué à 9 000,00 €, pris en charge à 50% par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
2. De garantir la somme de 4 500,00 € au SDE65
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 26/03/2021  
Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-21

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS  
Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Programme d'actions 2021 sur la forêt communale

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour 2021. Il propose de donner suite aux travaux sylvicoles des parcelles 7.u et 24.u pour un montant estimé à 14 980,60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le programme de travaux présenté pour un montant de 10 930 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 31 mars 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

## DELIBERATION n°2021-22

SEANCE DU 31 MARS 2021

MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 26/03/2021  
Date d'affichage : 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS  
Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Demande de fonds de concours « Défense Incendie » 2021

Vu l'article L5214-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes a voté par délibération D91-2018 la mise en place d'un fonds de concours « Défense Incendie » afin d'aider les communes dans la création ou l'amélioration des équipements de lutte contre l'incendie. Il propose de solliciter un fonds de concours pour changer la crosse d'aspiration du château d'eau par une bouche incendie et de refaire le point d'aspiration de l'abbaye. Le montant a été chiffré par la SAUR à 6 183,75 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. De solliciter le versement d'un fonds de concours de la communauté de communes à hauteur de 50 % soit 3 091,87 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-23

### SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

## Tarifs ALSH d'avril 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Intervention magicien à Tournay du 14 avril 2021 : Quotient 1 : 14 €, Quotient 2 : 15 €, Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 18 €, Quotient 6 : 19 €

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-24

### SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE

## DELIBERATION n°2021-25

SEANCE DU 31 MARS 2021

MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

## Compte administratif 2020

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, sans prendre en compte le vote du Maire :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

|                      | Fonctionnement |              | Investissement |            | Ensemble     |              |
|----------------------|----------------|--------------|----------------|------------|--------------|--------------|
|                      | Dépenses       | Recettes     | Dépenses       | Recettes   | Dépenses     | Recettes     |
| Résultats reportés   | 0,00           | 159 943,49   | 43 786,61      | 0,00       | 43 786,61    | 159 943,49   |
| Opérations exercice  | 1 252 538,19   | 1 508 427,11 | 302 681,84     | 774 262,13 | 1 555 220,03 | 2 282 689,24 |
| Totaux               | 1 252 538,19   | 1 668 370,60 | 346 468,45     | 774 262,13 | 1 599 006,64 | 2 442 632,73 |
| Résultats de clôture | 0,00           | 415 832,41   | 0,00           | 427 793,68 | 0,00         | 843 626,09   |
| Restes à réaliser    |                |              | 0,00           | 0,00       | 0,00         | 0,00         |
| Totaux cumulés       | 1 252 538,19   | 1 668 370,60 | 346 468,45     | 774 262,13 | 1 599 006,64 | 2 442 632,73 |
| Résultats av affect. | 0,00           | 415 832,41   | 0,00           | 427 793,68 | 0,00         | 843 626,09   |

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire.



Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210331-2021-25-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2021  
Date de réception préfecture : 08/04/2021



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-26

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Affectation des résultats de l'exercice 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

|   |              |
|---|--------------|
| Résultat déficitaire de l'exercice 2020 :           | 471 580,29 € |
| Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019 :     | 43 786,61 €  |
| Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2021 : | 427 793,68 € |
| Restes à réaliser en dépenses :                     | 0,00 €       |
| Restes à réaliser en recettes :                     | 0,00 €       |
| Déficit cumulé avec restes à réaliser :             | 427 793,68 € |

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|  |               |
|--|---------------|
| Résultat excédentaire de l'exercice 2020 :   | 255 888,92 €  |
| Excédent antérieur cumulé au 31/12/2019 :<br>(après affectation des résultats de 2019) | 159 943,49 €  |
| Excédent cumulé à affecter :   | 415 8332,41 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : \_\_\_\_\_ 0,00 €  
Supplément disponible : \_\_\_\_\_ 415 832,41 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : \_\_\_\_\_ 0,00 €  
Supplément disponible : \_\_\_\_\_ 415 832,41 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 415 832,41 €

**Inscriptions au budget 2021 :**

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210331-2021-26-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2021  
Date de réception préfecture : 08/04/2021

|   |              |
|---|--------------|
| Total à inscrire au compte 001 en recettes :              | 427 793,68 € |
| Total à inscrire au compte 001 en dépenses :              | 0,00 €       |
| Total à inscrire au compte 1068 en recettes :             | 0,00 €       |
| (un titre de recettes sera établi pour ce montant)        |              |
| Total à inscrire au compte 002 en recettes :              | 415 832,41 € |
| Total à inscrire au compte 002 en dépenses :              | 0,00 €       |
| Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses : | 0,00 €       |
| Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes : | 0,00 €       |

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-27

### SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Laurent HAEST

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

## Compte de gestion assainissement 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-28

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Laurent HAEST

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Compte administratif 2020 - Assainissement

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2020 du budget assainissement dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, sans prendre en compte le vote du Maire :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

|                      | Exploitation |            | Investissement |            | Ensemble  |            |
|----------------------|--------------|------------|----------------|------------|-----------|------------|
|                      | Dépenses     | Recettes   | Dépenses       | Recettes   | Dépenses  | Recettes   |
| Résultats reportés   | 0,00         | 111 358,62 | 0,00           | 95 485,21  | 0,00      | 206 843,83 |
| Opérations exercice  | 35 152,33    | 64 530,21  | 23 693,43      | 34 199,00  | 58 845,76 | 98 729,21  |
| Totaux               | 35 152,33    | 175 888,83 | 23 693,43      | 129 684,21 | 58 845,76 | 305 573,04 |
| Résultats de clôture | 0,00         | 140 736,50 | 0,00           | 105 990,78 | 0,00      | 246 727,28 |
| Restes à réaliser    |              |            | 0,00           | 0,00       | 0,00      | 0,00       |
| Totaux cumulés       | 35 152,33    | 175 888,83 | 23 693,43      | 129 684,21 | 58 845,76 | 305 573,04 |
| Résultats av affect. | 0,00         | 140 736,50 | 0,00           | 105 990,78 | 0,00      | 246 727,28 |

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210331-2021-28-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2021  
Date de réception préfecture : 08/04/2021



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-29

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Laurent HAEST

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

|   |              |
|---|--------------|
| Résultat déficitaire de l'exercice 2020 :           | 10 505,57 €  |
| Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2019 :     | 95 485,21 €  |
| Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2021 : | 105 990,78 € |
| Restes à réaliser en dépenses :                     | 0,00 €       |
| Restes à réaliser en recettes :                     | 0,00 €       |
| Déficit cumulé avec restes à réaliser :             | 105 990,78 € |

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

|  |              |
|--|--------------|
| Résultat excédentaire de l'exercice 2020 : | 29 377,88 €  |
| Excédent antérieur cumulé au 31/12/2019 :  | 111 358,62 € |
| (après affectation des résultats de 2019)  |              |
| Excédent cumulé à affecter :               | 140 736,50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : \_\_\_\_\_ 0,00 €  
 Supplément disponible : \_\_\_\_\_ 140 736,50 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : \_\_\_\_\_ 0,00 €  
 Supplément disponible : \_\_\_\_\_ 140 736,50 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 140 736,50 €

### **Inscriptions au budget 2021 :**

Accusé de réception en préfecture  
 065-216504472-20210331-2021-29-DE  
 Date de télétransmission : 08/04/2021  
 Date de réception préfecture : 08/04/2021

|   |              |
|---|--------------|
| Total à inscrire au compte 001 en recettes :              | 105 990,78 € |
| Total à inscrire au compte 001 en dépenses :              | 0,00 €       |
| Total à inscrire au compte 1068 en recettes :             | 0,00 €       |
| (un titre de recettes sera établi pour ce montant)        |              |
| Total à inscrire au compte 002 en recettes :              | 140 736,50 € |
| Total à inscrire au compte 002 en dépenses :              | 0,00 €       |
| Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses : | 0,00 €       |
| Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes : | 0,00 €       |

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 26/03/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-30

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Laurent HAEST

Jean-Louis GABAS

Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Demande d'aide financière pour prise en charge d'une facture

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des difficultés d'une locataire d'un logement communal à payer une facture d'électricité anormalement élevée visiblement causée par un dysfonctionnement électrique. Monsieur le Maire propose que, suite à la réparation électrique, la commune prenne en charge la facture d'électricité correspondant à 1 035,89 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De verser une aide exceptionnelle à Madame Julie FOURCADE pour un montant de 1 035,89 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 31 mars 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation : 26/03/2021  
Date d'affichage : 07/04/2021

## DELIBERATION n°2021-31

SEANCE DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Céline FAGET donne procuration à Laurent HAEST  
Jean-Louis GABAS  
Florian PARENT donne procuration à Jérôme ARTIGUE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Recrutement d'un agent en contrat PEC

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Maire/le Président informe l'assemblée que les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1er janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge dans les Hautes-Pyrénées est fixé à 40 % du montant brut du SMIC.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent pour occuper des fonctions d'agent technique polyvalent à 20 heures pour une durée de 6 mois minimum, renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20210331-2021-31-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2021  
Date de réception préfecture : 08/04/2021

1. D'autoriser le recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat Parcours Emploi Compétences pour une durée de 6 minimum à 20 heures hebdomadaire
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 31 mars 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE